



Arrêté n° 4648-2023/VR/DRH/DEC portant admission des candidats à la session 2023 du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur (CAFIPEMF)

LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU l'article R263-2 du code de l'éducation relatif aux attributions du Vice-recteur de la Polynésie française ;
- VU le code général de la fonction publique ;
- VU le décret du 22 août 2022 portant nomination du vice-recteur de Polynésie française - M. TERRET (Thierry) ;
- VU la convention État - Polynésie française n°99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'Éducation en Polynésie française ;
- VU l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- VU l'arrêté n° 8192-2022/VR/DRH/DEC fixant les modalités d'organisation des épreuves d'admission de la session d'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur (CAFIPEMF) ouverte au titre de l'année 2023 ;
- VU l'arrêté du 06 mars 2023 fixant la composition du jury du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur (CAFIPEMF) de la session 2023 ;
- VU la circulaire du 19 mai 2021 relative au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- VU le procès-verbal du jury des épreuves d'admission du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur (CAFIPEMF) de la session 2023 daté du 08 juin 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 Les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique, sont déclarés admis à la session 2023 du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur (CAFIPEMF) :

- BERA Tahia, Marie-Claire
- BERNADINO Odile, Elisabeth, Sidonie, Tevaitetua
- BIRET Grégory, Teraihono, Mathieu, Sébastien, Heitapu
- GUIBERT Karine, Anne
- HOPUARE Rorienne, Maiarii
- LUTA épse TEIVA Laina, Haumaru
- MOOROA Vaihere
- MOOROA Moana'Ura, Avaiti
- PITO Heiarii
- RAAPOTO Tamatoa
- TEKOHUOTETUA James, Heiarii
- TERAI Vaianui, Béatrice, Joan
- TETUANUI Orama, Yolande
- TEURURAI Teanini, Reghella
- TIMIONA Tamara, tetupaia, Irina
- VILLIERME Georges, Nati, Rangi-Nui
- WONG Laetitia, Teraimateata, Marie-Christine
- YUE Tepua, Naiki, Marie, Agnes



Article 2 Le secrétaire général du vice-rectorat de la polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Papeete, le 12 juin 2023

Le vice-recteur
de la Polynésie française

Thierry TERRET

